L'actualité du MILITANT des industries chimiques

LE MILITANT | n° 479
| 7 novembre 2024 |

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / Compte-rendu du CEF du 29 octobre 2024 **p.2** / Qu'est-ce que le salaire ? **p.3** / Tract : «La mobilisation des salariés est indispensable !» **p.4**

l'agenda

CEF
10 décembre 2024

Réunions fédérales à venir

- 13/11 **AG LBM**
- 13/11 **Chimie : SPP**
- 13/11 **Plasturgie : CPNEFP**
- 14/11 **Industrie Pharma : CPPNI**
- 14/11 **AG LBM**
- 18/11 **Officines : CMPPNI**
- 19/11 **Pétrole : OPMQC - GTPa PAM**
- 20/11 **Pétrole : OPMQC CPP**
- 20/11 **Caoutchouc : CPPNI**
- 20/11 **Chimie : CMPPNI**
- 21/11 **Caoutchouc : CPNEFP**
- 21/11 **Plasturgie : CMPPNI**
- 21/11 **LBM : CPPNI**
- 27/11 **Chimie : CPNE**
- 27/11 **Pétrole : CPPNI**
- 27/11 **Industries nautiques : CPPNI**
- 29/11 **Répartition pharma : CPG**

Droits et libertés

LE SMIC HORAIRE BRUT

A compter du 1er novembre 2024, le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) sera fixé à 11,88 € brut par heure et le Minimum Garanti à 4,22 €, servant pour le calcul d'avantages sociaux et d'indemnités. Cette revalorisation par anticipation à celle qui devait s'appliquer au 1er janvier est prévue par décret publié au Journal officiel du 24 octobre 2024.

Le SMIC mensuel brut, calculé sur la base de 151,66 heures (35 heures x 52/12), s'établira à 1 801,80 € à compter du 1er novembre 2024 contre 1 766,92 € au 1er janvier 2024. Le SMIC net sera de 1 426,30 €.

Bien sûr, cette valeur est loin de répondre aux besoins réels des salariés pour qu'ils vivent dignement de la force de leur travail.

Pour rappel, la FNIC-CGT revendique un salaire minimum de 2 400 € avec une valeur de point de 12,80 € et la mise en place de l'échelle mobile des salaires.

Les chiffres

41 €, c'est le montant des cotisations que paie un employeur sur un SMIC, au lieu de 661 €.
Soit 620 € qui ne rentrent pas dans les caisses de la protection sociale.

Orga et vie syndicale

Cotisations 2023 : le 30 novembre il sera trop tard

Les chiffres COGETISE au 30 septembre 2024 confirment une progression de la syndicalisation dans nos champs professionnels, avec 335 adhérents de plus que lors du dernier exercice clos (2022), qui était déjà en progression.

Si nous prenons le temps d'analyser les chiffres, nous constatons que la progression vient des UFICT. Le nombre de créations de base a lui aussi augmenté, passant de 28 bases créées en 2022 à 57 bases créées en 2023.

Dans le même temps, nous avons encore beaucoup trop de syndicats qui n'ont réglé aucune cotisation pour 2023. Sachant que la clôture est prévue le 30 novembre 2024, cela signifie que pour les syndicats n'ayant rien payé, il reste peu de temps pour régulariser.

Le matériel 2025 sera envoyé la première semaine de décembre dans les syndicats à jour de cotisations.

L'actualité du MILITANT des industries chimiques est une publication de la **FNIC** (Fédération Nationale des Industries Chimiques)
FNIC CGT Case 429 – 263 rue de Paris – 93514 Montreuil cedex
Tél. : 01 84 21 33 00 / **www.fnic-cgt.fr** / e-mail : **contact@fnic-cgt.fr**
Directeur de publication : **Serge ALLEGRE**
Bimensuel — 1,06 euro
ISSN : 1762- 4991 - N° de CPPAP : 1025 S 06566
Imprimé par nos soins

Actualité fédérale

COMPTE-RENDU DU CEF DU 29 OCTOBRE 2024

Cela fait maintenant plus d'un an que le massacre organisé de la population palestinienne a commencé. Plus de 40 000 morts, dont au moins 11 000 mineurs dans la bande de Gaza. Des chiffres sous-estimés d'après de nombreuses sources. La poliomyélite, maladie virale disparue de nos contrées grâce à un simple vaccin, se répand comme une traînée de poudre suite à la destruction massive des infrastructures et à une migration forcée de 1,9 million d'habitants. Israël a été obligé d'accorder une trêve humanitaire, comme ils disent, de 2 jours pour vacciner 600 000 enfants.

N'oublions pas la Cisjordanie, où depuis un an, ce sont plus de 700 Palestiniens qui ont été tués, soit par l'armée, soit par les colons.

Nous avons déjà parlé de la Kanaky et de la lutte que ce peuple a menée contre l'impérialisme français, qui ne sait répondre aux revendications d'un peuple que par la répression sanglante.

En Martinique, depuis le 1er septembre, la lutte organisée par un collectif, le Rassemblement pour la Protection des Peuples et des Ressources afro-caribéennes, ne faiblit pas. Barrages, manifestations, blocage de l'accès aux supermarchés, grèves organisées par la CGT de Martinique.

La misère engendrée par le capitalisme et les appétits toujours croissants des possédants est un phénomène auquel nous assistons à travers le monde. Elle passe par des attaques de plus en plus violentes contre le monde du travail. Ce sont les vagues de licenciements qui, depuis le début de l'année, ont mis 80 000 salariés au chômage sur l'ensemble du territoire français, et rien que dans nos branches, ce sont plus de 7 000 salariés concernés par des plans anti-sociaux.
L'exemple de France Chimie est là pour illustrer le propos : ils se plaignent de la crise que vit le secteur, qui conduirait à la suppression de 15 000 emplois.

Mais rappelons que le secteur de la chimie en France est passé de 68 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2020 à 108 milliards d'euros en 2023, soit une hausse de près de 59 %.

Sanofi prévoit de vendre Opella à un fonds d'investissement américain. Opella, c'est 1 700 travailleurs en France qui pourraient ainsi perdre leur travail.

La plateforme de la Jarrie, c'est Vencorex, mais également toutes les industries qui dépendent de ses productions : Arkema, Solvay, Air Liquide, Framatome, et l'ensemble des sous-traitants qui y travaillent. La fermeture de Vencorex, c'est au bas mot 5 000 suppressions d'emplois.

Toute la FNIC s'est donnée rendez-vous à Pont-de-Claix le 30 octobre pour, encore une fois, créer l'unité d'action des travailleurs contre le patronat. Nous étions nombreux, mais pas assez pour faire trembler le patronat et ses sbires au gouvernement.

Le 17 octobre, nous avons, avec la Fédération de la métallurgie, participé à la journée d'action devant le Salon de l'automobile pour la défense de l'industrie.

Les Fédérations Nationales CGT des Personnels des Organismes Sociaux, de la Santé et des Industries Chimiques ont appelé à la grève et à se mobiliser massivement le 29 octobre, date de l'ouverture des débats à l'Assemblée nationale sur le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2025.
Le financement de la Sécurité sociale prévoit une économie de 15 milliards d'euros.

Cooptation au CEF :
- *Olivier Bour du syndicat PAULSTRA SEGRE*
- *Djamila Mehidi du syndicat ARGEDIS*

Qu'est ce que le salaire ?

Le salaire est le paiement de la force de travail. Avec les prestations sociales, il doit garantir les moyens nécessaires à l'existence et permettre l'épanouissement du salarié par l'élévation de son niveau de vie, indépendamment de tout autre élément de rémunération. Il doit assurer une véritable garantie et reconnaissance des qualifications et des compétences du salarié.

Le salaire comporte trois dimensions :
1. Il est constitué d'un revenu direct, le salaire net, qui permet au salarié de subvenir à ses besoins : se nourrir, se loger, etc.
2. Il est constitué d'une part indirecte, la cotisation sociale, qui finance de manière mutualisée certains besoins spécifiques et couvre les risques sociaux : santé, chômage, retraite, parentalité.
3. Il représente la reconnaissance de la qualification, avec un seuil minimum, le SMIC, qui est le salaire d'un travailleur sans qualification.

Ce que le salaire « n'est pas » :
Le salaire n'est pas le « juste » prix de la mise à disposition de la force de travail. Quel serait d'ailleurs ce « juste » prix ? Rien ne peut « objectivement » justifier le niveau d'un salaire.
Le salaire est donc un tarif, arbitraire, fixé par convention et toujours établi par un arbitrage politique à un moment donné.
Ce n'est pas non plus le « résultat » du travail, contrairement à de nombreux modes de rémunération activement soutenus par l'État et le patronat : actions gratuites, abondement, intéressement, participation, PPV, etc.

Les 3 différences entre ces rémunérations et le salaire sont :

1. Elles ne financent pas la protection sociale (exonérées de cotisations).
2. Elles n'entrent pas dans l'assiette de calcul des indemnités maladie ou chômage.
3. Elles dépendent du profit, résultat capitalistique de l'entreprise, sur lequel le salarié n'a aucune prise.

Le salaire est le paiement de la qualification.
La qualification, rémunérée par le salaire, est la somme de 3 éléments :
1. La formation initiale;
2. La formation professionnelle;
3. L'expérience.

Le salaire est relié à la qualification par un intermédiaire : la classification, c'est-à-dire le coefficient. À chaque coefficient peuvent correspondre plusieurs types d'emplois.
On dit qu'il y a une correspondance Qualification—Classification—Salaire.

La FNIC-CGT revendique une grille de salaires qui reconnaît la Qualification, la Classification et le Salaire. Une grille sans barrière, où la formation continue, l'expérience, et le savoir-faire sont reconnus, avec un niveau d'entrée basé sur le diplôme de l'Éducation nationale dans chaque catégorie.
https://fnic-cgt.fr/wp-content/uploads/2024/06/DOCUMENT-DORIENTATION-ADOPTE-AU-43-CONGRES-FNIC-CGT-1.pdf

DANS TOUTES NOS NÉGOCIATIONS SALARIALES, EXIGEONS :

- **L'indexation automatique des salaires sur les prix.**
- **Un salaire minimum de 2 400 € brut pour un salarié sans qualification.**
- **La reconnaissance des qualifications, de la formation initiale et continue, et de l'expérience professionnelle.**

Une chose est sûre : ce n'est pas dans les salons que nous obtiendrons satisfaction si nous ne touchons pas à ce qu'ils ont de plus cher : leurs profits ! Une réelle prise en compte de nos revendications passera par une mobilisation forte des salariés.

p.4 Tract "clefs en main" à diffuser massivement

FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT
CHIMIE (0044) . PHARMACIE INDUSTRIE (0176) . RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE (1621) . FABRICATION PHARMACEUTIQUE À FAÇON (1555) . OFFICINES (1996) . LAM (0959) .). PÉTROLE (1388) . CAOUTCHOUC (0045) . PLASTURGIE (0292) . INDUSTRIES ET SERVICES NAUTIQUES (3236) . NÉGOCE & PRESTATIONS DE SERVICES DANS LES DOMAINES MÉDICOTECHNIQUES (1982)

LA MOBILISATION DES SALARIÉS EST INDISPENSABLE !

La situation économique et sociale en France, comme en Europe, continue de se dégrader sous les politiques d'austérité mises en œuvre par les tenants du capital. Partout, le patronat se sert de la crise pour remettre en cause les droits sociaux et les garanties collectives, pour faire pression sur les salaires et réduire les prestations sociales, conduisant à la paupérisation et la précarisation des couches de plus en plus nombreuses de salariés et retraités.

Depuis le début de l'année, les plans antisociaux se multiplient, jetant à la rue des milliers de travailleurs et leurs familles. Rien que dans les industries chimiques, près de 8 000 suppressions d'emplois sont annoncées, sans compter l'annonce funeste de France Chimie avec 15 000 licenciements à venir.

Depuis plus de 30 ans, le travail a été la variable d'ajustement. Pour accroître la rentabilité du capital et les dividendes des actionnaires, les capitalistes ont exercé une pression sans précédent pour réduire le « coût » du travail, comme ils aiment le dire, en organisant la dégradation des conditions de travail, de la qualité du travail et de son efficacité. Ils ont dévalorisé les qualifications, en développant la précarité et la pression salariale, en accentuant la pression sur les normes de travail et d'emploi ainsi que les systèmes de protection sociale et de santé.

Le problème n'est pas le travail, qui est la seule véritable source de richesse dans l'entreprise, mais bien le coût du capital, qui exige toujours plus de dividendes au détriment de l'investissement dans l'outil de travail.

Les richesses créées par le travail doivent être réinvesties dans l'appareil productif, l'emploi, la formation professionnelle, la satisfaction des besoins sociaux et la protection de l'environnement.

LE CAPITALISME SOUS PERFUSION DE L'ÉTAT

Les entreprises privées ont reçu près de 200 milliards d'euros d'aides publiques, soit plus de 30 % du budget de l'État, et deux fois le budget de l'Éducation nationale. De l'argent du contribuable, sans aucune contrepartie, qui, bien souvent, sert à licencier les créateurs de richesse.

Le développement industriel et des services publics est indissociable d'une meilleure sécurisation de l'emploi et de droits d'intervention des salariés sur leur travail, leur emploi et la stratégie de leur entreprise.

NOUS NE POUVONS PLUS RESTER SANS RÉAGIR EN ATTENDANT QUE LES MAUVAIS COUPS TOMBENT CHEZ L'ENTREPRISE VOISINE.

RÉPONDONS AUX APPELS DE DÉFENSE DE NOS EMPLOIS, QU'ILS SOIENT LANCÉS PAR LA FÉDÉRATION, L'UNION DÉPARTEMENTALE, L'UNION LOCALE OU LE SYNDICAT CGT.

ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS : SOYONS UNIS ET SOLIDAIRES FACE AU CAPITAL !